

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 13/02/2023
Secrétaire de séance : JONGMANS Thérèse

L'an deux mille vingt-trois et le 21 Février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents (11) : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, DONZEL Jérôme, JONGMANS Thérèse, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absent (4) : COUX Emmanuel, FIAMENGGHI Martine (procuration de vote), FEITH Jérôme, LINETTE Séverine (procuration de vote).

N° 02-2023 : CONVENTION FINANCIERE DE CREATION D'IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) ENTRE LA COMMUNE ET LE SDES

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 06/12/2022 relative au programme d'installation de bornes IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES. Elle précise que les annexes financières jointes à la convention financière comportaient une erreur dans la répartition du prix des IRVE.

Elle propose de modifier le paragraphe « coût global prévisionnel » comme suit :

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seules prestations et travaux transférés au SDES s'élève à **44 142.73 € TTC** (27 698.93 € + 16 443.81€). La participation financière prévisionnelle de la commune s'élève à **21 484.47 € TTC** (13 816.22 € + 7 668.25 €) et concerne les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES. Le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'annexe financière prévisionnelle (AFP) jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de modifier la délibération N° 40-2022 du 06/12/2022 concernant le paragraphe du coût global prévisionnel dans les conditions exposées ci-dessus.
- précise que les autres termes de la délibération N° 40-2022 du 06/12/2022 ne changent pas.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 21 Février 2023.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Thérèse JONGMANS

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le

Délibération n° 02-2023

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le



ID : 073-217302405-20230221-2023DEL002-DE

Le 20/12/2022 à 16:29

Annexe_financiere_pevisionnelle_Passage_du_Lac.xlsx

ANNEXE FINANCIERE "PREVISIONNELLE" SDES

Transfert TCCFE	OUI	TCCFE 3%	NON
Transfert de compétence IRVE	OUI		
Participation SDES > 50 k€ sur une année	NON		
Participation SDES > 5 IRVE sur une année	NON		

IRVE

COLLECTIVITE : **SAINTE-HELENE-DU-LAC**

OPERATION : **1 borne IRVE 22 kW AC, 2 PDC, Passage du Lac, Route des Plattières**

I - Estimation des travaux de génie civil + fourniture et pose IRVE :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
Fourniture (MOA SDES) : 1 borne 22kW AC	6 039,50 €	1 207,90 €	7 247,40 €	4 227,65 €	3 019,75 €
Installation + aménagement des places (MOA SDES)	6 725,90 €	1 345,18 €	8 071,08 €	4 708,13 €	3 362,95 €
Montant de remise pour quantité d'IRVE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total travaux	12 765,40 €	2 553,08 €	15 318,48 €	8 935,78 €	6 382,70 €
Prime ADVENIR au 1-08-2022 (montant ne pouvant dépasser 30% du montant HT des travaux). Attention, prime valable jusqu'au 31 janvier 2023	-2 600,00 €	-520,00 €	-3 120,00 €	-1 820,00 €	-1 300,00 €
Total	10 165,40 €	2 033,08 €	12 198,48 €	7 115,78 €	5 082,70 €

II - Raccordement Enedis :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
Raccordement IRVE (MOA Enedis), P <= 36 kW. Ce prix est à valeur indicative et sera définitif une fois l'étude terrain Enedis réalisée et établissement de la Proposition Technique et Financière (PTF) par Enedis.	1 166,67 €	233,33 €	1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €

III - Estimation maîtrise d'œuvre, contrôle des ouvrages et mission SPS du BPU :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
Maîtrise d'œuvre BPU (prévu dans DQE)	649,00 €	129,80 €	778,80 €	454,30 €	324,50 €
Consuel / contrôle technique des ouvrages (prévu dans DQE)	240,00 €	48,00 €	288,00 €	168,00 €	120,00 €
Mission de coordination SPS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL maîtrise d'œuvre, contrôles et SPS	889,00 €	177,80 €	1 066,80 €	622,30 €	444,50 €

IV - Divers, Imprévus :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €	
Total des imprévus : frais divers, augmentation des fournitures, ...	10,0%	1 482,11 €	296,42 €	1 778,53 €	1 037,47 €	741,05 €

V - Total travaux et maîtrise d'œuvre :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
	13 703,17 €	2 740,63 €	16 443,81 €	8 775,55 €	7 668,25 €

VI - Frais de maîtrise d'ouvrage et/ou de maîtrise d'oeuvre :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
Transfert de compétence IRVE vers SDES : oui/non	OUI				
Maîtrise d'ouvrage SDES (0 % ou 2,5 % ou 5 % sur TTC non soumis à TVA)	0,0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

VII - Coût global opération :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
	13 703,17 €	2 740,63 €	16 443,81 €	8 775,55 €	7 668,25 €

Visa collectivité Date Nom : Fonction : Cachet et signature	Visa Préfecture Date Nom : Fonction : Cachet et signature
---	---

Montant total de l'opération

16 443,81 €

TCCFE SDES	OUI
Compétence SDES	OUI
TCCFE 3%	NON

SDES	Participation collectivité
8 775,55 €	7 668,25 €

HT SDES	HT collectivité
6 268,25 €	7 434,92 €

TVA SDES	TVA collectivité
2 507,30 €	233,33 €
	Dont TVA collectivité non récupérable (raccordement)
	233,33 €



ANNEXE FINANCIERE "PREVISIONNELLE" SDES

Transfert TCCFE	OUI	
Transfert de compétence IRVE	OUI	TCCFE 3% NON
Participation SDES > 50 k€ sur une année	NON	
Participation SDES > 5 IRVE sur une année	NON	

IRVE

COLLECTIVITE : SAINTE-HELENE-DU-LAC

OPERATION : 1 borne IRVE 22/24 kW AC/DC, parking Mairie, route de l'Eglise

	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
I - Estimation des travaux de génie civil + fourniture et pose IRVE :					
Fourniture (MOA SDES) : 1 borne 22/24 kW AC/DC	16 479,50 €	3 295,90 €	19 775,40 €	11 535,65 €	8 239,75 €
Installation + aménagement des places (MOA SDES)	4 001,90 €	800,38 €	4 802,28 €	2 801,33 €	2 000,95 €
Montant de remise pour quantité d'IRVE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total travaux	20 481,40 €	4 096,28 €	24 577,68 €	14 336,98 €	10 240,70 €
Prime ADVENIR au 1-08-2022 (montant ne pouvant dépasser 30% du montant HT des travaux). Attention, prime valable jusqu'au 31 janvier 2023	-4 000,00 €	-800,00 €	-4 800,00 €	-2 800,00 €	-2 000,00 €
Total	16 481,40 €	3 296,28 €	19 777,68 €	11 536,98 €	8 240,70 €

II - Raccordement Enedis :					
Raccordement IRVE (MOA Enedis), P <= 36 kW. Ce prix est à valeur indicative et sera définitif une fois l'étude terrain Enedis réalisée et établissement de la Proposition Technique et Financière (PTF) par Enedis.	3 250,00 €	650,00 €	3 900,00 €	0,00 €	3 900,00 €

III - Estimation maîtrise d'œuvre, contrôle des ouvrages et mission SPS du BPU :					
Maîtrise d'œuvre BPU (prévu dans DQE)	649,00 €	129,80 €	778,80 €	454,30 €	324,50 €
Consuel / contrôle technique des ouvrages (prévu dans DQE)	240,00 €	48,00 €	288,00 €	168,00 €	120,00 €
Mission de coordination SPS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL maîtrise d'œuvre, contrôles et SPS	889,00 €	177,80 €	1 066,80 €	622,30 €	444,50 €

IV - Divers, imprévus :					
Total des imprévus : frais divers, augmentation des fournitures, ...	10,0%	2 462,04 €	492,41 €	2 954,45 €	1 723,43 €

V - Total travaux et maîtrise d'œuvre :	23 082,44 €	4 616,49 €	27 698,93 €	13 882,71 €	13 816,22 €
--	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------

VI - Frais de maîtrise d'ouvrage et/ou de maîtrise d'œuvre :					
Transfert de compétence IRVE vers SDES : oui/non		OUI			
Maîtrise d'ouvrage SDES (0 % ou 2,5 % ou 5 % sur TTC non soumis à TVA)	0,0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

VII - Coût global opération :	23 082,44 €	4 616,49 €	27 698,93 €	13 882,71 €	13 816,22 €
--------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Visa collectivité Date Nom : Fonction : Cachet et signature	Visa Préfecture Date Nom : Fonction : Cachet et signature
---	---

Montant total de l'opération

27 698,93 €

SDES	Participation collectivité
13 882,71 €	13 816,22 €

HT SDES	HT collectivité
9 916,22 €	13 166,22 €

TVA SDES	TVA collectivité
3 966,49 €	650,00 €
	Dont TVA collectivité non récupérable (raccordement)
	650,00 €

TCCFE SDES	OUI
Compétence SDES	OUI
TCCFE 3%	NON